

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 2 AVRIL 2024 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.**

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire  
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1  
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2  
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3  
Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4  
Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5  
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

**Ouverture de la séance et présence:**

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Lois Miller régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

**ORDRE DU JOUR**

**Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 avril 2024 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.**

**Ouverture**

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal
3. Période des questions

**Administration**

4. Correspondances
5. Dépôt des états financiers 2023
6. Dépôt – Rapport annuel 2023 – SPA de l'Estrie
7. Lettre de félicitations à l'entreprise « La Vallée du Moulin »
8. Publication du nombre de postes pour lesquels une autre langue que le français est exigé ou souhaitable
9. Rapport sur le nombre de plaintes reçues et traitées relatives à un manquement à une obligation prévue dans la *Charte de la langue française*
10. Offre de service - vérification des états financiers 2024 et 2025
11. Cogesaf – formulaire d'adhésion 2024-2025
12. Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) - adhésion 2024-2025
13. Maison de la famille les Arbrisseaux – adhésion 2024-2025
14. Conseil Sport Loisirs de l'Estrie - adhésion 2024-2025
15. CSLE - Demande d'aide financière au programme " En Estrie, ça bouge! "
16. Demande d'appui à la Fédération canadienne des municipalités – déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
17. Demande d'appui à la Municipalité de Val-Alain – retrait de places subventionnées en garderie
18. Demande d'appui – Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie - dans le cadre des appels de projets au Fonds de soutien aux projets structurants du Développement Val-Saint-François
19. Dons & publicités (Festival de l'auto ancienne de Richmond, Sûreté du Québec « Déjeuner du Directeur », Expo des jeunes, The Record, l'Étincelle)

### **Urbanisme**

20. Adoption du règlement numéro 2024-03, visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2008-01 afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain
21. Avis de motion et présentation d'un projet de Règlement numéro 2024-04, un règlement ayant pour objet de citer l'ancienne « Église St-Andrew's » situé au 1169, route 243, comme immeuble patrimonial
22. Projet de Règlement numéro 2024-04, un règlement ayant pour objet de citer l'ancienne « Église St-Andrew's » situé au 1169, route 243, comme immeuble patrimonial
23. Résolution – cession de terrains à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, lot 3 510 997, route 143
24. Demande d'autorisation CPTAQ

### **Voirie**

25. Soumissions - Fourniture de matériaux granulaires - ardoise concassée 0-3/4
26. Soumissions – Rechargement du chemin Johnston
27. Soumissions – Rechargement du chemin Galbraith
28. Soumissions – abat-poussières
29. Soumissions – Réfection d'un ponceau sur le chemin Valley

### **Sécurité publique**

30. Dépôt des états financiers 2023 du SSIRR

### **Hygiène du milieu**

31. Demande de fonds disponible à la MRC du Val-Saint-François – redevances ressources naturelles 2016 et 2017
32. Offre de service - Vérification de la précision des débitmètres

### **Factures**

33. Factures

### **Varia**

#### **Levée de l'assemblée**

-----

**Ordre du jour** : 2024-04-02, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

**Procès-verbal** : 2024-04-02, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 4 mars 2024;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, d'adopter le procès-verbal du 4 mars 2024.

**Période de questions** : 2024-04-02 Aucun visiteur

**Correspondances** : 2024-04-02 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 5 mars au 2 avril 2024, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

**Dépôt du rapport financier 2023** : 2024-04-02, 3 Monsieur Shawn Frost, CPA et Associé de Raymond Chabot Grant Thornton procède au dépôt et à la présentation du rapport financier consolidé au 31 décembre 2023. Une copie du sommaire est disponible pour le public.

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller, et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2023 de la Municipalité du Canton de Melbourne tels que déposés.

**Dépôt – Rapport annuel 2023 - SPA de l'Estrie** : 2024-04-02 Le conseil prend connaissance du rapport annuel des activités et services 2023 de la SPA de l'Estrie pour le Canton de Melbourne, déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Lettre de félicitations à l'entreprise « La Vallée du Moulin »** : 2024-04-02, 4 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre les félicitations à l'entreprise familiale « La Vallée du Moulin » pour l'obtention du grand prix du concours « Ma ferme, mon monde », soulignant le travail des entreprises agricoles qui ont pris la décision d'investir du temps et de l'énergie à la mise en place de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines au sein de leur environnement de travail.

**Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ou souhaitable au 31 décembre 2023** : 2024-04-02 En vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, la Municipalité du Canton de Melbourne est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet :

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé (nécessaire) : 0
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable (un atout) : 0
3. Effectif total de la Municipalité du Canton de Melbourne à la date de fin d'année financière : 4

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil que la publication de cette information sur le site Internet a été faite le 2 avril 2024.

**Rapport sur le nombre de plaintes reçues et traitées relatives à un manquement à une obligation prévue dans la Charte de la langue française** : 2024-04-02 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil qu'il n'y a pas eu de plaintes reçues ou traitées pour l'année se terminant le 31 décembre 2023.

**Demande de prix associé à la vérification des états financiers 2024 et 2025** : 2024-04-02, 5 **Attendu que** la Municipalité avait demandé à la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. de fournir un coût à la préparation et à la vérification des états financiers de la Municipalité du Canton de Melbourne pour les années 2024 et 2025;

Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service reçue de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. à la préparation et à la vérification des états financiers de la Municipalité du Canton de Melbourne pour les années 2024 et 2025, et ce, selon le document reçu en date du 29 février 2024.

**Cogesaf – formulaire d'adhésion 2024-2025** : 2024-04-02, 6 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'adhésion à l'organisme Cogesaf pour 2024-2025, au montant de 75 \$; que le maire est désigné comme personne déléguée.

**Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)** : 2024-04-02, 7 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité par les conseillers

présents d'approuver l'abonnement annuel au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) pour 2024-2025, au montant de 50 \$.

**Maison de la famille les Arbrisseaux – adhésion 2024-2025** : 2024-04-02, 8 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'abonnement annuel à la Maison de la famille les Arbrisseaux pour 2024-2025, au montant de 20 \$.

**Conseil Sport Loisir de l'Estrie** : 2024-04-02, 9 Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité d'approuver l'abonnement annuel au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour 2024-2025, au montant de 100 \$ (taxes incluses).

**CSLE – Demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! »** : 2024-04-02, 10 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite déposer un projet dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! » du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie (CSLE) pour l'été et l'automne 2024, si le programme d'aide financière est reconduit;

**Considérant que** le CSLE octroi un montant maximum de 4 000 \$ par organisme;

**Considérant que** le CSLE soutient jusqu'à 90 % des dépenses admissibles des projets retenus;

**Considérant que** la municipalité s'engage à assumer un minimum de 10 % des dépenses admissibles ainsi que toutes les dépenses non admissibles;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise le dépôt d'un projet pour l'été et l'automne 2024 dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge! » si le programme d'aide financière est reconduit; que les conseillers Lois Miller, Audrey Morneau et Sean Boersen formeront le comité pour ce dossier.

**Demande d'appui à la Fédération canadienne des municipalités – déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique** : 2024-04-02, 11 **Attendu que** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**Attendu que** selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**Attendu que** selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**Attendu que** selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

**Attendu que** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**Attendu que** ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'aient suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**Attendu que** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**Attendu que** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**Par conséquent** il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu :

**Que** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**Que** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**Que** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**Que** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

**Que** copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

**Demande d'appui à la Municipalité de Val-Alain – retrait de places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'Étoiles** : 2024-04-02, 12 **Attendu que** la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

**Attendu que** 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

**Attendu qu'en** 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps,

s'en est suivi des échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

**Attendu que** le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

**Attendu que** le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

**Attendu que** le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000 \$;

**Attendu que** sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

**Attendu que** la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence de presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

**Attendu que** la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

**Attendu que** la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

**Attendu qu'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;**

**Attendu que** le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

**Attendu qu'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;**

**Attendu que** la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

**Attendu que** ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

**Attendu que** la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec;

**En conséquence** il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu que la Municipalité du Canton de Melbourne appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en

demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

**Demande d'appui – Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie - dans le cadre des appels de projets au Fonds de soutien aux projets structurants du Développement Val-Saint-François** : 2024-04-02, 13 **Considérant que** le conseil municipal a pris connaissance du projet « Accompagnement des marchés publics du Val-Saint-François du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE);

**Considérant que** le conseil considère le projet conforme à sa réglementation, recevable et bénéfique pour sa population;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité :

**D'appuyer** la demande du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) pour son projet « Accompagnement des marchés publics du Val-Saint-François » pour une demande de soutien financier de 18 400 \$ au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC du Val-Saint-François.

**Dons et publicités** : 2024-04-02, 14 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Festival de l'auto ancienne de Richmond	150 \$
Sûreté du Québec « Déjeuner du Directeur »	250 \$
Expo des jeunes	100 \$
The Record	182,70 \$ (plus taxes)
Journal Actualités L'Étincelle	158,77 \$ (plus taxes)

**Adoption du règlement numéro 2024-03, visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2008-01 afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain** : 2024-04-02, 15 **Attendu que** la municipalité du Canton de Melbourne applique sur son territoire un règlement sur le plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

**Attendu que** pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu unanimement :

**Que** soit adopté le règlement numéro 2024-03, conformément aux dispositions de l'article 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03**

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN  
D'URBANISME NUMÉRO 2008-01 AFIN D'IDENTIFIER  
TOUTE PARTIE DU TERRITOIRE MUNICIPAL QUI EST  
PEU VÉGÉTALISÉE, TRÈS IMPERMÉABILISÉE OU  
SUJETTE AU PHÉNOMÈNE D'ÎLOT DE CHALEUR  
URBAIN

---

- CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité du Canton de Melbourne;
- CONSIDÉRANT qu'un règlement sur le plan d'urbanisme est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;
- CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme doit, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;
- CONSIDÉRANT toute municipalité locale doit, au plus tard le 25 mars 2024, apporter toute modification à son plan d'urbanisme afin d'y intégrer ce nouveau contenu;
- CONSIDÉRANT que cette procédure implique une modification du plan d'urbanisme de la municipalité;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Daniel Enright lors de la session du 4 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu que le projet de règlement numéro 2024-03 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

L'article 2.7 est ajouté avec le titre et le texte suivant :

**« 2.7 SECTEURS PEU VÉGÉTALISÉS OU TRÈS IMPERMÉABILISÉS**

Le secteur de l'aire de service de Melbourne, au quadrant nord-ouest de l'échangeur de la sortie 85 de l'autoroute 55, est un secteur peu végétalisé et très imperméabilisé. Cela a pour effet d'augmenter localement la température ressentie par rapport aux terrains environnants. Compte tenu de son éloignement relatif par rapport aux habitations les plus proches et que l'aire de service offre des services à une clientèle de passage, il n'y a pas lieu d'entreprendre des mesures particulières pour atténuer l'effet d'îlot de chaleur, à l'exception de s'assurer de maintenir des dimensions raisonnables pour les cases de

stationnement et s'assurer que les sols non aménagés ne soient pas laissés à nu (que ceux-ci soient boisés, gazonnés ou paysagés). »

### **Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À CANTON DE MELBOURNE, CE 2<sup>IE</sup>ME JOUR D'AVRIL 2024

\_\_\_\_\_  
James Johnston, maire

\_\_\_\_\_  
Cindy Jones, greffière-trésorière

**Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 2024-04, un règlement ayant pour objet de citer l'ancienne « Église St-Andrew's » situé au 1169, route 243, comme immeuble patrimonial :** 2024-04-02, 16 Monsieur le conseiller Daniel Enright donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2024-04, un règlement ayant pour objet de citer l'ancienne « Église St-Andrew's » situé au 1169, route 243, comme immeuble patrimonial dans le but :

- D'identifier la désignation du bien patrimonial visé, les motifs de la citation, la date à laquelle le règlement entrera en vigueur conformément à l'article 134 de la Loi sur le patrimoine culturel et la possibilité pour toute personne intéressée de faire ses représentations auprès du conseil.
  - Ancienne « Église St-Andrew's »;
  - Située au 1169, route 243;
  - Lot #5 426 215;
  - La citation de l'église est motivée par les valeurs historiques et architecturales et les valeurs symboliques et identitaires et concerne les éléments de l'extérieur et de l'intérieur de l'église;
  - Le règlement de citation entre en vigueur à compter de la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial cité;
  - Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme; la date et l'heure de cette séance seront publiées ultérieurement dans un avis public.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

**Adoption du projet de règlement numéro 2024-04, un règlement ayant pour objet de citer l'ancienne « Église St-Andrew's » situé au 1169, route 243, comme immeuble patrimonial:** 2024-04-02, 17 **Attendu que** la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P 9.002) permet à une municipalité d'adopter toute réglementation lui permettant de protéger, de conserver, et de mettre en valeur un patrimoine dont la signification lui est familière et qui contribue à l'identité de sa collectivité;

**Attendu que** la citation permet d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de tout immeuble situé sur son territoire répondant à la définition d'immeuble patrimonial dont la protection ou la mise en valeur présente un intérêt public;

**Attendu que** pour adopter un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 127 et suivants, de la Loi sur le patrimoine culturel;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu unanimement :

- d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 2024-04 conformément à l'article 128 de la Loi;
- de fixer au 22 avril, à 9 h, la séance de représentation que le comité consultatif d'urbanisme tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

**Résolution – cession de terrains à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, lot 3 510 997, route 143** : 2024-04-02, 18  
**Attendu que** lors d'une demande de lotissement ayant pour résultat la création de plus que 5 lots, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux;

**Attendu qu'**une demande de permis de lotissement pour le lot 3 510 997 situé sur la route 143 doit faire l'objet d'une cession ou contribution à la hauteur de 5 % du terrain en superficie ou en valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur au moment du paiement des frais de parcs;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité :

**D'accepter** dans le cadre de la demande de lotissement pour le lot 3 510 997, une contribution à la hauteur de 5 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur au moment du paiement des frais de parcs au « Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels »;

**De souligner** que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation, le cas échéant.

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ferme Teebrook Enr. pour acquérir le lot 3 511 936** : 2024-04-02, 19  
**Considérant qu'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Municipalité du Canton de Melbourne doit donner une recommandation relativement à une demande de la Ferme Teebrook Enr., localisée sur le lot 3 510 862, d'acquérir le lot 3 511 936, d'une superficie de 0,9468 hectare, qu'elle occupe et cultive par l'agriculture depuis 1999;

**Considérant que** l'acquéreur possède le lot en zone agricole contiguë à cette petite parcelle de terrain à aliéner;

**Considérant que** la demande est assujettie à une demande d'aliénation à la CPTAQ, le dossier de référence étant le 444855;

**Considérant que** la demande est conforme à la réglementation municipale;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité :

**Que** la Municipalité appuie la demande de la Ferme Teebrook Enr. à obtenir, de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation pour acquérir le lot 3 511 936;

**Que** la Municipalité informe la CPTAQ que la demande est conforme à la réglementation municipale;

**Que** la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la présente demande.

Le maire, James Johnston, concerné par ce dossier, s'est retiré de la salle lors de la discussion et la prise de décision sur ce dossier.

**Soumissions – ardoise concassée** : 2024-04-02, 20 La Municipalité a reçu deux soumissions pour l'achat de 6 000 tonnes métriques d'un granulats d'ardoise concassée 0-¾;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyée par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission conforme de Jim Coddington au prix de 13,29 \$/tonne métrique (avant les taxes), pour 6 000 tonnes métriques d'un granulats d'ardoise concassée, pour des travaux de rechargements sur les chemins municipaux.

**Soumissions - « rechargement du chemin Johnston »** : 2024-04-02, 21 La Municipalité a reçu deux soumissions en ce qui concerne le projet de rechargement avec de l'ardoise concassée 0-¾" sur le chemin Johnston afin d'améliorer l'état de la chaussée;

Sur proposition de la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission conforme de l'entrepreneur Jim Coddington au prix de 21,75 \$/tonne métrique (avant les taxes), pour le projet de rechargement avec de l'ardoise concassée 0-¾" selon les termes du devis; qu'un montant de 25 000 \$ provenant des revenus reportés - carrières/sablières (55-165-00-001) prévus lors de l'adoption du budget 2024 en décembre 2023, sera utilisé pour ce projet.

**Soumissions - « rechargement du chemin Galbraith »** : 2024-04-02, 22 La Municipalité a reçu deux soumissions en ce qui concerne le projet de rechargement avec de l'ardoise concassée 0-¾" sur le chemin Galbraith afin d'améliorer l'état de la chaussée;

Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la soumission conforme de l'entrepreneur Jim Coddington au prix de 21,25 \$/tonne métrique (avant les taxes), pour le projet de rechargement avec de l'ardoise concassée 0-¾" selon les termes du devis; qu'au lieu d'emprunter de l'argent pour ce projet, comme prévu lors de l'adoption du budget 2024 en décembre 2023, le rechargement du chemin Galbraith sera payé avec le surplus non affecté moins, le cas échéant, les subventions reçues.

**Soumissions abat-poussières** : 2024-04-02, 23 Une seule soumission a été reçue pour la fourniture, le transport et l'application de chlorure de calcium liquide, 35% (sans équivalent);

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau, il est résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission qui est conforme de la compagnie Enviro Solutions Canada Inc. à 0,413 \$ par litre (avant taxes) pour la fourniture, le transport et l'application de chlorure de calcium liquide comme abat-poussière sur le réseau routier.

**Soumissions - Réfection d'un ponceau sur le chemin Valley** : 2024-04-02, 24 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin Valley;

**Considérant que** le processus d'appel d'offres a permis de recevoir treize (13) soumissions et que l'analyse des soumissions a été effectuée par la *Fédération québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*;

**Considérant** qu'après analyse des documents, il est recommandé à la Municipalité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Excavation KVN* pour un montant de 50 751,54 \$, incluant les taxes;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité :

**Que** le contrat concernant les travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin Valley soit accordé à l'entreprise *Excavation KVN* pour un montant de 50 751,54 \$, incluant les taxes;

**Que** le maire, James Johnston et la directrice générale et greffière-trésorière, Cindy Jones sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet comme stipulé dans le contrat;

**Que** tous les documents d'appel d'offres et la soumission de l'entreprise font partie intégrante de ce contrat.

**SSIRR - États financiers 2023** : 2024-04-02, 25 Le conseil prend connaissance du rapport financier 2023 du Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond déposé par la directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Sean Boersen, et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2023 du Service de Sécurité Incendie de la région de Richmond tels que déposés.

**Fonds disponible à la MRC du Val-Saint-François – redevances ressources naturelles 2016 et 2017** : 2024-04-02, 26 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite utiliser la balance des sommes mises à sa disposition à la MRC du Val-Saint-François dans le fond des redevances ressources naturelles 2016-2017, un montant de 414,57 \$, pour acquitter une partie des coûts relatifs à l'achat des bacs bruns;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une demande de remboursement à la MRC du Val-Saint-François pour le projet d'implantation des bacs bruns dans le périmètre urbain élargi de la Municipalité du Canton de Melbourne;

**Que** la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Cindy Jones, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document pouvant être requis aux fins de la présente demande.

**Offre de service – vérification de la précision des débitmètres** : 2024-04-02, 27 Sur proposition du conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de *Les compteurs Lecomte Itée*. (1 123,28 \$ avant taxes) relative à la vérification de précision des débitmètres sur la route 243 et à la halte routière, conformément aux exigences du MAMH, telles que décrites dans l'offre de services en date du 25 mars 2024.

**Factures** : 2024-04-02, 28 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 216 405,04 \$) et des chèques émis (montant : 13 488,88 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptées et/ou payées.

**Varia** : 2024-04-02 Aucun sujet à discuter.

**Levée de la séance** : 2024-04-02, 29 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison que la séance soit levée à 20 h 35. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 6 mai 2024.

\_\_\_\_\_  
James Johnston  
Maire

\_\_\_\_\_  
Cindy Jones  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

\_\_\_\_\_  
James Johnston  
Maire